

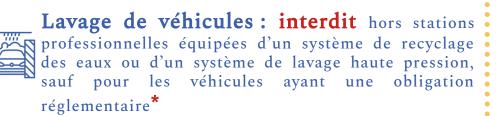
Le niveau d'alerte renforcée est un niveau inte et le niveau de crise, permettant manière progressive et moyen journe de la moy Le niveau d'alerte renforcée est un niveau intermédiaire entre le niveau d'alerte et le niveau de crise, permettant d'introduire des mesures de restriction de manière progressive. Son déclenchement est effectif dès que la valeur de débit moyen journalier est inférieure à la valeur du Débit de Seuil d'Alerte Renforcée



Mesures pour les particuliers



À la maison





Nettoyage des voiries, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées: limité au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique



Au jardin

≥≘∈ Arrosage des pelouses, massifs fleuris, arbres et arbustes : interdit*

Arrosage des jardins potagers: interdit 🗝 de 8h à 20h

Alimentation des fontaines d'ornement, bassins d'ornements, jeux d'eau,...: interdit, sauf circuit fermé

Remplissage et vidange des piscines privées (de plus d'1m³) : interdit*

Remplissage des plans d'eau, étangs, bassin d'agrément et manœuvre de vannes: interdit *



Pour plus d'informations rendez-vous sur :

* Modalités précises à consulter sur l'arrêté préfectoral : Site internet de l'Etat en Loir-et-Cher

Propluvia et VigiEau (pour les particuliers)

Carte en ligne de la situation sécheresse